

ANNEXE

MEMOIRE
CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU D'ENTRAMMES
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU D'ENTRAMMES
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU D'ENTRAMMES

L'ensemble des éléments des projets des modifications simplifiées n°1, 2 et 3 a été mis à disposition du public ainsi qu'un registre d'observation, en mairie d'Entrammes et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, à partir du 22 août 2016 jusqu'au 26 septembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier des projets des modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU d'Entrammes a été notifiée aux Personnes Publiques Associées par courrier en date du 13 juillet 2016.

Les modalités de la mise à disposition du public des projets des modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU d'Entrammes ont été définies par délibération en date du 20 juin 2016.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU D'ENTRAMMES

Observations des Personnes Publiques Associées :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne par courrier en date du 12 août 2016 n'émet aucune observation particulière.

La Région des Pays de la Loire par courrier en date du 29 août 2016 n'émet aucune observation.

Par courriel en date du 22 août 2016, la Direction Départementale de la Mayenne demande à ce que la notice de présentation du projet de modification simplifiée n°1 soit complétée par un plan de situation et par des éléments justifiant l'erreur matérielle (photographies, attestation du propriétaire,...).

Par courrier en date du 12 septembre 2011, la Chambre d'agriculture de la Mayenne relevait une erreur manifeste d'appréciation quant à la présence d'une zone humide fonctionnelle au lieu-dit La Bouletière et demandait à ce que les limites de la zone humide soit modifiées afin qu'elles correspondent bien à une réalité du terrain. Suite à cela, le bureau d'étude THEMA ENVIRONNEMENT après réexamen de la zone humide identifiée confirme l'analyse de la Chambre d'agriculture. Ces éléments justificatifs seront annexés au dossier d'approbation.

Dans ce même courriel, la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne observe qu'il est fait mention des parcelles cadastrées B n°1260 et 1261 identifiées en zone humide alors que l'extrait du plan de zonage présenté dans la notice de présentation situe les parcelles sous le numéro 538.

Un plan de situation parcellaire mis à jour sera annexé au dossier d'approbation.

Observations du public :

Un avis de mise à disposition des dossiers de modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU d'Entrammes est paru dans l'édition du OUEST FRANCE en date du 17 août 2016.

Les registres mis à disposition en mairie d'Entrammes et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Avis de la commune d'Entrammes

Par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2016, la commune d'Entrammes a émis, au titre de l'article L. 5211-57 du CGCT, un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU D'ENTRAMMES

Observations des Personnes Publiques Associées :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne par courrier en date du 12 août 2016 n'émet aucune observation particulière.

La Région des Pays de la Loire par courrier en date du 29 août 2016 n'émet aucune observation.

Observations du public :

Un avis de mise à disposition des dossiers de modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU d'Entrammes est paru dans l'édition du OUEST FRANCE en date du 17 août 2016.

Les registres mis à disposition en mairie d'Entrammes et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Avis de la commune d'Entrammes

Par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2016, la commune d'Entrammes a émis, au titre de l'article L. 5211-57 du CGCT, un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU D'ENTRAMMES

Observations des Personnes Publiques Associées :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne par courrier en date du 12 août 2016 n'émet aucune observation particulière.

La Région des Pays de la Loire par courrier en date du 29 août 2016 n'émet aucune observation.

Observations du public :

Un avis de mise à disposition des dossiers de modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du PLU d'Entrammes est paru dans l'édition du OUEST FRANCE en date du 17 août 2016.

Les registres mis à disposition en mairie d'Entrammes et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Avis de la commune d'Entrammes

Par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2016, la commune d'Entrammes a émis, au titre de l'article L. 5211-57 du CGCT, un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.